

LE 20 DÉCEMBRE 2021  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt décembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillères et conseillers :**

Mmes Guylaine Coursol (visioconférence)  
Roxanne Therrien (visioconférence)  
Francine Charles (visioconférence)  
Émilie Derganc (visioconférence)  
Isabelle Gauthier (visioconférence)  
Catherine Maréchal (visioconférence)  
MM. Michel Lauzon (visioconférence)  
François Bélanger (visioconférence)  
Marc Laurin (visioconférence)

**Sont également présents :**

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière  
M. Mario Boily, directeur général

**Est absent :**

M. Robert Charron, conseiller municipal

<b>974-12-2021</b> Adoption du budget 2022. (G5 110 S 10)
---

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, annuellement, préparer et adopter son budget pour l'année financière suivante, et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter les prévisions budgétaires, incluant les revenus et les dépenses, pour l'exercice financier 2022 qui se résument comme suit et plus amplement détaillés à un rapport daté de décembre 2021 et intitulé « Prévisions budgétaires 2022 » :

**REVENUS**

Taxes .....	69 217 300 \$
Paiements tenant lieu de taxes .....	2 510 500 \$
Services rendus et autres revenus de sources locales .....	24 856 200 \$
Transferts .....	5 580 700 \$
<b>TOTAL DES REVENUS : .....</b>	<b>102 164 700 \$</b>

### **AFFECTATIONS**

Surplus affectés .....	1 943 000 \$
Surplus non affectés .....	250 000 \$
Fonds d'urgence et imprévus .....	2 000 000 \$
Soldes disponibles .....	5 500 \$
Frais de financement .....	146 800 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS .....</b>	<b>4 345 300 \$</b>

**TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS .....** 106 510 000 \$

### **DÉPENSES**

Administration générale .....	106 815 500 \$
Sécurité publique .....	20 133 500 \$
Transport .....	19 056 600 \$
Hygiène du milieu .....	18 102 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement .....	3 978 400 \$
Loisirs et culture .....	12 862 700 \$
Frais de financement .....	14 274 100 \$
Quote-part Communauté métropolitaine de Montréal .....	1 341 200 \$
Quote-part Autorité régionale de transport métropolitain .....	2 338 900 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>102 769 200 \$</b>

### **AFFECTATIONS**

État des activités d'investissement et autres fonds .....	3 740 800 \$
---	--------------

**TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS .....** 106 510 000 \$

D'autoriser que s'il advient que l'une ou l'autre des affectations spécifiées aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette affectation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute autre dépense budgétée dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

D'autoriser le directeur général à procéder à l'ajustement des salaires des cadres et professionnels, le tout tel que présenté aux membres du conseil municipal lors de l'étude budgétaire.

De publier un résumé du budget 2022 dans la prochaine édition du « *Mirabel vous informe* ».

Période de questions.

Aucune période de questions en présentiel, en raison de mesures sanitaires décrétées le 20 décembre 2021, à 17 heures.

**975-12-2021** Adoption du programme triennal pour les années 2022-2023-2024. (G5 110)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter également le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Mirabel, pour les années 2022-2023-2024 dont le sommaire s'établit comme suit :

Le programme triennal des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024 est constitué de projets d'une valeur globale de 284 673 000 \$, lesquels sont plus amplement détaillés à l'annexe « I » de la présente résolution pour en faire partie intégrante et comprenant les sources de financement desdits projets.

La répartition des coûts en fonction des périodes de réalisation se résume comme suit :

Année 2022 .....	94 210 000 \$
Année 2023 .....	76 972 500 \$
Année 2024 .....	113 490 500 \$
<b>Dépenses globales .....</b>	<b>284 673 000 \$</b>

De publier un résumé du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024 dans la prochaine édition du bulletin municipal « *Mirabel vous informe* ».

Période de questions.

Aucune période de questions en présentiel, en raison de mesures sanitaires décrétées le 20 décembre 2021, à 17 heures.

\_\_\_\_\_  
Patrick Charbonneau, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, greffière